

Intervention de Mme Rose-Marie Losier Cool, présidente du réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la francophonie

BITOLA 4 novembre 2010

Séminaire OIF/Conseil de 'Europe sur l'intégration du Genre dans l'élaboration des budgets.

Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Madame la Représentante du Conseil de l'Europe,
Mesdames, messieurs, en vos titres et qualités,

C'est un plaisir pour moi d'être ici parmi vous ! Pour plusieurs raisons, mais surtout pour trois raisons.

La première est de participer à cette **collaboration constructive établie avec l'OIF** sur des thèmes qui nous sont chers, qui concernent les femmes et dont le but est d'aider les femmes dans leur intégration à tous les niveaux de pouvoir et de responsabilité. Et je remercie ici l'OIF et tout particulièrement sa Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme (la DDHDP) qui donne au réseau des femmes parlementaires de la Francophonie les moyens d'exercer des actions de coopération dans ce sens.

La seconde raison est d'ordre géographique. Je suis heureuse d'être ici à Bitola, en Macédoine, **au cœur de l'Europe centrale et orientale** où la Francophonie a un rôle important à jouer dans la réalisation d'une Europe francophone.

Et enfin, la troisième raison est le thème de cette rencontre ; **l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets** Nous venons d'organiser un séminaire sur ce thème au Togo et je profite de cette occasion pour remercier encore notre expert ici présent, M. Socé Séné, qui nous a fait l'honneur et le plaisir de nous initier à cette discipline afin que nous puissions pleinement jouer notre rôle de parlementaires.

Car, en effet **qui sommes nous ?** Pourquoi suis-je ici parmi vous ?

Je suis sénatrice canadienne et j'ai la joie de présider le réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie..

.Créé officiellement à Berne en 2002, ce réseau réunit toutes les femmes des sections de l'APF. Il a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, de renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, de favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense particulière des droits de la jeune fille, de l'enfant et de la mère. Il se réunit lors de la Session de l'APF et participe par ses débats, propositions et échanges d'informations, à la réflexion menée au sein de l'APF tant sur les questions intéressant spécifiquement les femmes que sur celles qui concernent l'ensemble de l'espace francophone. Il apporte cette contribution en particulier dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les commissions permanentes de l'APF.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est aussi un **acteur incontournable de la coopération interparlementaire.**

Des **séminaires spécifiquement destinés aux femmes parlementaires** ont été organisés depuis 2004. Ceux-ci sont principalement consacrés à la CEDEF/CEDAW, tant le réseau est conscient que cette Convention est l'instrument juridique international le plus important pour les femmes.

L'objectif de ces séminaires animés par des experts est d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de cette convention et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

A ce jour, une dizaine de séminaires ont permis d'atteindre l'ensemble des femmes parlementaires de bon nombre de parlements francophones d'Afrique et celles de Haïti. Sont également invitées à ces séminaires les femmes parlementaires des pays voisins. Nous pouvons escompter avoir sensibilisé à ce jour quelque 300 femmes parlementaires, mais aussi leurs collègues hommes, les fonctionnaires et autres invités à ces formations.

En effet, à Bamako (Mali) nous avons réuni les femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest à raison de deux parlementaires par pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.) ainsi que l'ensemble des femmes parlementaires maliennes.

A Antananarivo (Madagascar) nous avons rassemblé les femmes parlementaires de l'Océan indien : les femmes parlementaires malgaches mais aussi des Seychelles, de Comores, de l'île Maurice et de l'île de la Réunion ainsi que du Burkina Faso et du Québec.

A Libreville les femmes parlementaires de l'Afrique centrale (Gabon, Tchad, Cameroun, Congo, RDC, Centrafrique; Burundi et Rwanda), à Tunis les parlementaires de l'Afrique du Nord et du Proche Orient (Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte, Syrie, Liban), à Port-au-Prince (Haïti) les députées et sénatrices haïtiennes.

Et là, à Haïti, nous avons ajouté un second thème à la demande des haïtiennes : la parité.

Dès cet instant, nous avons élargi nos séminaires d'une part à un second thème et d'autre part à la participation d'hommes parlementaires. En effet, il n'y a pas de meilleurs avocats de la cause des femmes que les hommes qui sont, comme nous, convaincus de l'importance de notre rôle. Mais nous avons pris la précaution de limiter leur nombre à celui des femmes qui suivent nos séminaires. Respectons la parité !

Nous nous sommes ainsi rendues en Mauritanie, pays alors en sortie de crise. Et là nous avons pu observer une très grande implication des ONG qui avaient été invitées par le parlement mauritanien, ce qui a permis des échanges particulièrement intéressants et constructifs entre le monde parlementaires, gouvernemental et celui de la société civile.

Ensuite, l'année passée, nous nous sommes rendues en République démocratique du Congo. Nous y avons un second thème excessivement important. C'était « *le rôle des femmes parlementaires dans la résolution des conflits dans l'espace francophone* ». Y étaient également invitées des femmes parlementaires du Burundi, du Rwanda et du Congo. Pour débattre de ce grave sujet, nous avons invité des représentants de la Commission européenne, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Union africaine et du parlement panafricain, ce qui a permis de donner une vision très globale du problème de la violence qui sévit partout, ne nous méprenons pas !

Enfin, le mois passé, c'est à Lomé, au Togo que nous avons rassemblé les femmes parlementaires togolaises ainsi que leurs collègues béninoises et burkinabé. Notre second thème y était celui d'aujourd'hui ! Traité par M. Socé Séne, qui a fait parfaitement, par des exemples précis, apparaître que bien plus que par la simple distinction hommes/femmes, il faut envisager l'organisation de la vie des gens sous l'angle du genre : la façon dont on vit ! Bien sûr, l'angle d'attaque de ces formations, pour le réseau des femmes parlementaires, est d'examiner **le rôle que les parlementaires peuvent et doivent jouer** en la matière.

Comme le disait Léopold Sédar Senghor, père fondateur de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : « *ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant.* »

Nous, les femmes parlementaires, avons un rôle primordial à jouer dans le processus de contrôle de nos gouvernements et dans le processus d'élaboration des lois nationales. Pour la mise en œuvre de la CEDEF, il faut qu'elles soient conformes à l'esprit des conventions internationales qu'ils ratifient. Et pour les budgets, nous devons tout mettre en œuvre, en amont, pour sensibiliser nos gouvernements à l'intégration du Genre dans toutes leurs décisions et donc dans leurs budgets car, nous le savons, si les moyens financiers ne suivent pas, nous préchons dans le vide !

Nous devons donc interpeller nos gouvernements avant qu'ils élaborent les budgets en les questionnant régulièrement sur l'intégration du Genre dans tous leurs projets. Nul doute qu'à la longue nous obtiendrons gain de cause ! Restons optimistes !

A côté de cette action de coopération interparlementaire, le réseau est un **organe de réflexion** de l'APF ;

Il adopte des **rapports** et des **résolutions**. Nos rapports actuellement à l'étude sont : *les violences faites aux femmes et aux enfants dans l'espace public, l'autonomisation économique des femmes, la situation des femmes réfugiées dans l'espace francophone*, et, bien entendu l'étude récurrente du suivi de *la convention des Nations--Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

J'espère, chers collègues et amis, vous avoir quelque peu éclairés sur notre Assemblée, son réseau de femmes parlementaires et ses actions de coopération.

Je vous remercie de votre attention.